

Index Hommes Femmes 2022

LAHAYE

- L'écart de rémunération : **39/40** points au plus
- L'écart d'augmentations individuelles : **20/20** points au plus
- L'écart de taux de promotions : **15/15** points au plus
- Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé maternité : **incalculable/15** points au plus
- Le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **5/10** points au plus

Résultat global :

Total de points obtenus : 79

Nombre de points maximum pouvant être obtenus : 85

Résultat final sur 100 points : 93

LAHAYE LOCATION

- L'écart de rémunération : **incalculable/40** points au plus
- L'écart de taux d'augmentations individuelles de salaires : **35/35** points au plus
- Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé maternité : **0/15** points au plus
- Le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **5/10** points au plus

Résultat global :

Total de points obtenus : 40

Nombre de points maximum pouvant être obtenus : 60

Résultat final sur 100 points : Non calculable

LAHAYE LOGISTIQUE

- L'écart de rémunération : **incalculable/40** points au plus
- L'écart de taux d'augmentations individuelles de salaires : **35/35** points au plus
- Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé maternité : **incalculable/15** points au plus
- Le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **5/10** points au plus

Résultat global :

Total de points obtenus : 40

Nombre de points maximum pouvant être obtenus : 45

Résultat final sur 100 points : Non calculable

LAHAYE NANTES

- L'écart de rémunération : **incalculable/40** points au plus
- L'écart de taux d'augmentations individuelles de salaires : **incalculable/35** points au plus
- Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé maternité : **incalculable/15** points au plus
- Le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **5/10** points au plus

Résultat global :

Total de points obtenus : 5

Nombre de points maximum pouvant être obtenus : 10

Résultat final sur 100 points : Non calculable

LAHAYE NORD

- L'écart de rémunération : **incalculable/40** points au plus
- L'écart de taux d'augmentations individuelles de salaires : **35/35** points au plus
- Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé maternité : **incalculable/15** points au plus
- Le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **0/10** points au plus

Résultat global :

Total de points obtenus : 35

Nombre de points maximum pouvant être obtenus : 45

Résultat final sur 100 points : Non calculable

LAURENT PELLLET

- L'écart de rémunération : **39/40** points au plus
- L'écart de taux d'augmentations individuelles de salaires : **incalculable/35** points au plus
- Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé maternité : **incalculable/15** points au plus
- Le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **10/10** points au plus

Résultat global :

Total de points obtenus : 49

Nombre de points maximum pouvant être obtenus : 50

Résultat final sur 100 points : Non calculable

LOGISTIQUE DISTRIBUTION FRIGORIFIQUE

- L'écart de rémunération : **incalculable/40** points au plus
- L'écart de taux d'augmentations individuelles de salaires : **35/35** points au plus
- Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé maternité : **incalculable/15** points au plus
- Le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **5/10** points au plus

Résultat global :

Total de points obtenus : 40

Nombre de points maximum pouvant être obtenus : 45

Résultat final sur 100 points : Non calculable

LAHAYE FRIGO 35

- L'écart de rémunération : **incalculable/40** points au plus
- L'écart de taux d'augmentations individuelles de salaires : **35/35** points au plus
- Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé maternité : **incalculable/15** points au plus
- Le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **10/10** points au plus

Résultat global :

Total de points obtenus : 45

Nombre de points maximum pouvant être obtenus : 45

Résultat final sur 100 points : Non calculable

LA FINANCIERE DE MONTMUR

- L'écart de rémunération : **31/40** points au plus
- L'écart de taux d'augmentations individuelles de salaires : **35/35** points au plus
- Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé maternité : **15/15** points au plus
- Le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **5/10** points au plus

Résultat global :

Total de points obtenus : 86

Nombre de points maximum pouvant être obtenus : 100

Résultat final sur 100 points : 86